



Formulaire d'inscription de pâturage (Version 2023)

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ CP & Lieu: _____

Mobile: _____ Email: _____

Nom du cheval	Sexe	Date de naissance	Durée du séjour

Détention en groupe avec pâturage quotidien (âge selon année de naissance, date du calcul : 1^{er} janvier)

- | | | |
|---|----------|-------|
| <input type="checkbox"/> Poulains de ½ à 3 ans | par mois | 300 € |
| <input type="checkbox"/> Chevaux à partir de 3 ans (séjour plus d'un an) | par mois | 360 € |
| <input type="checkbox"/> Chevaux à partir de 3 ans (séjour moins d'un an) | par mois | 408 € |
| <input type="checkbox"/> Poulains sous la mère jusqu'à ½ an | par mois | 120 € |

Détention en boxe individuel avec pâturage quotidien

- | | | |
|---|----------|-------|
| <input type="checkbox"/> Boxe individuel et pâturage en groupe | par mois | 456 € |
| <input type="checkbox"/> Boxe individuel et pâturage individuel | par mois | 528 € |

Inclus dans les frais de pâturage :

Hébergement des chevaux et pâturage quotidien, alimentation, contrôles journaliers, vermifuge après coprologie, assurance, utilisation de l'infrastructure, organisation du maréchal ferrant, vaccins, vétérinaire et dentiste.

Offres supplémentaires

- | | | |
|---|-------------|------|
| <input type="checkbox"/> Place de stationnement pour van | par mois | 12 € |
| <input type="checkbox"/> Soins extraordinaires, travail imprévu | par heure | 30 € |
| <input type="checkbox"/> TRACES certificat de bonne santé | par pièce | 60 € |
| <input type="checkbox"/> Formalités en douane | sur demande | |
| <input type="checkbox"/> Transport | sur demande | |

Débourrage et entraînement

- | | | |
|---|----------|-------|
| <input type="checkbox"/> Travail à pied, une séance par semaine | par mois | 90 € |
| <input type="checkbox"/> Débourrage, deux séances par semaine | par mois | 216 € |
| <input type="checkbox"/> Débourrage, trois séances par semaine | par mois | 324 € |
| <input type="checkbox"/> Débourrage, cinq séances par semaine | par mois | 432 € |
| <input type="checkbox"/> Débourrage, cinq séances par semaine | par mois | 540 € |

Tous les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC), y incluse les 20 % de TVA.

Soins des équidés

Dans le cas de blessure ou accident d'un cheval, le vétérinaire Dr. med. vet. Poux, F-25430 Sancey-le-Grand et le propriétaire seront contactés. Pour des cas spéciaux et des interventions chirurgicales nous travaillons avec la clinique animale de CH-4105 Biel-Benken. La castration peut être réalisé sur place et impose l'accord écrit du propriétaire. Le soin périodique des sabots (parage ou ferrage) sera effectué sur place par le maréchal ferrant Sylvain Millot F-25110 Pont-les-Moulins et sera facturé séparément. Soins dentaires, ostéopathes et autres services seront effectués avec l'accord du propriétaire.

Débourrage

La formation des chevaux sera effectuée par Christelle Cattin, diplômée BPJEPS, F-25260 Etouvans. Elle possède les connaissances pour un débourrage dans le respect du cheval.

Assurance

Tous les poulains et chevaux sont assuré en cas de foudre, tempête, incendie et vol. La valeur assurée est de 2'000 € par cheval ou poulain. Toute assurance supplémentaire incombe au propriétaire du cheval.

Transport et passage en douane

Les coûts de transport et pour le passage frontalier sont à prendre en charge par le propriétaire du cheval. Afin de passer la frontière chaque cheval a besoin de :

- Passeport d'équidé
- Immunisation de base de vaccins tétanos et grippe
- TRACES certificat de bonne santé

Paiement de la pension

Les frais de pension vous seront facturés tous les deux mois et sont à payer en 15 jours. Des intérêts moratoires de 5 % sont imputables sur des paiements tardifs et des frais de traitement.

Responsabilité

L'hébergeur décline toute responsabilité pour tout dommage causé par maladie ou accident. Le propriétaire du cheval doit assumer tous les dommages et frais causés par son cheval. For exclusif F-25340 Pays-de-Clerval

Important

L'hébergeur se réserve le droit d'augmenter le tarif de la pension afin de s'adapter aux conditions du marché, aux frais et devises. Tout changement de tarif sera communiqué un mois à l'avance. Le délai de résiliation est de 30 jours.

Annexes et remarques :

Nous vous remercions pour votre confiance.

Lieu : _____ Date : _____

Signature du propriétaire du cheval

Signature de l'hébergeur
